



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2017

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2017

1. Allocution du président Page 3
2. Validation du quorum Page 3
3. Demande à l'Assemblée générale de réunir l'assemblée générale extraordinaire pour voter à nouveau les statuts initialement adoptés le 24 mai 2015 Page 4

CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2017

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2017

- 1 Vote des statuts

CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2017

RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2017

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2017

Les motions présentées et validées par le Conseil d'Administration du 4 juin 2017 seront insérées dans l'ordre du jour, selon le thème abordé, et soumises au vote.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2016 Page 4
2. Rapport moral de l'année 2016 Page 4
Intervenante Vanessa BUSTO
 - Rapport moral de la Fédération
 - Rapports d'activité des pôles et commissions
 - Vote du rapport moral
3. Rapport financier 2016 Page 7
Intervenant José PREVOT
 - Rapport du trésorier
 - Avis de la commission financière
 - Rapport des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2016
 - Rapport du commissaire aux comptes
 - Approbation des comptes 2016
 - Vote de l'affectation du résultat 2016



4.	Projet Fédéral 2017-2021 Intervenante Vanessa BUSTO Présentation du projet fédéral et du plan d'action - Vote du projet fédéral et plan d'actions	Page 8
5.	Rapport d'activité de la Direction technique nationale Intervenante Marie-Hélène REY	Page 10
6.	Budget prévisionnel de l'exercice 2017 Intervenant José PREVOT - Avis de la commission financière - Vote des budgets prévisionnels de l'exercice 2017	Page 10
7.	Proposition d'évolution tarif fédéraux Intervenant José PREVOT - Vote des tarifs des licences fédérales 2018	Page 10
8.	Vote du règlement disciplinaire de la FFS	Page 11
9.	Création du CDS de l'Aisne	Page 12
10.	Élection des vérificateurs aux comptes Intervenant Jean-Pierre HOLVOET	Page 12
11.	Achat de la carrière des Maquisards par le CSR Normandie Intervenant Paul RABELLE - Vote soumis à l'Assemblée générale	Page 12
12.	Présentation du « Plan de féminisation » Intervenante Delphine CHAPON	Page 13
13.	Présentation du nouveau site FFS Intervenant Michel RIBERA	Page 13
14.	Point information CIMS et IFREEMIS Intervenant Vincent BIOT	Page 14
15.	Point d'information Structure Artificielle de Spéléologie d'Autrans-Méaudre-en-Vercors Intervenants José MULOT, Marie-Hélène REY	Page 14
16.	Présentation et vote des motions	Page 15

*Remise des médailles aux membres d'honneur
Remise récompense Prix Martel - De Joly*



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Allocution du président

En début de séance, Gaël KANEKO donne la parole à Bernard ABDILLA du CDS de l'Ain qui souhaite remercier les participants au Congrès et souhaite une bonne assemblée générale.

Gaël KANEKO prend la parole :

« Bonjour à tous et bienvenue à cette assemblée générale 2017.

Un an s'est écoulé depuis que vous nous avez confié la lourde tâche de mener la Fédération à l'étiage. Cela représente un flot d'interventions et d'informations à traiter assez conséquent, je ne vous cache pas qu'en période de crue, vu certaines étroitures, on ne peut progresser hors de l'eau et en attendant que le climat s'apaise, nous avons bien travaillé, mais cela vous le savez parce que vous avez aussi des rôles d'élus... Nous sommes jeunes, pour la plupart, vous nous avez voulu ainsi, nous avons certaines compétences, vous nous avez voulu ainsi, aussi.

La Fédération est un beau challenge que l'on apprivoise de mieux en mieux, en grande partie grâce à l'aide des salariés du siège dont nous avons une représentante ici, de la direction technique nationale, j'y reviendrai plus tard, nous savons que nous pouvons nous appuyer sur bon nombre d'entre vous et c'est vraiment non négligeable. Notre but à tous étant de pouvoir penser sereinement à l'avenir de la Fédération et de pouvoir continuer à y voir naître de belles choses.

Cela nous amène à évoquer un des points que nous avons tous ensemble travaillé, sujet principal des réunions de grande régions, vous avez une idée, j'imagine, le projet fédéral.

Pour ceux qui n'étaient pas à ces réunions de grandes régions, et qui ne l'auraient pas encore rencontrée précédemment, notre nouvelle DTN nous a rejoints cette année, Marie-Hélène REY. Elle remplace Eric ALEXIS qui nous a quittés l'année dernière, au pilotage de l'équipe de CTN. Elle aura la lourde tâche, en plus de nous supporter et de toutes ses fonctions, de remplacer au fur et à mesure les départs de l'équipe du ministère : Claire LAGACHE partie l'année dernière qui va être remplacée sous peu, puis cette année José MULOT ; viendra plus tard au cours de cette olympiade, le départ de Gérard CAZES et de Serge FULCRAND.

Avant de parler de cette assemblée générale, je vais vous parler d'acteurs extérieurs bien particuliers, je ne vais pas tous les énumérer mais en l'occurrence, je vais vous parler du CREPS Rhône-Alpes et de la FFCAM. Pourquoi ? Parce que nous avons une volonté commune de développer ensemble la spéléologie et la descente de canyon. Je ne doute pas que nous avons de belles choses à faire ensemble et je sais que certains d'entre vous en font déjà.

Pour cette assemblée générale et assemblée générale extraordinaire, nous avons voulu une assemblée générale, on l'espère en tout cas, plus efficace, vraiment centrée sur le développement, passer les conflits de personnes, les querelles de clocher, je l'espère. Nous allons surtout essayer de passer les points assez rapidement, d'être plus efficaces, nous-mêmes, pour aller vraiment à l'essentiel, et parler vraiment de ce qui importe. Ce n'est pas parce que certaines choses peuvent paraître moins importantes qu'il ne faut pas en parler non plus. Je ne dis pas qu'il y aura de la censure, si nous revenons plusieurs fois sur le même sujet, je me permettrai de recentrer le débat.

Merci à tous et bienvenue à cette assemblée générale.

Une minute de silence est faite pour les membres de la FFS disparus en 2016.



2 - Validation du quorum

Il faut 78 votants pour le quorum. Le quorum est atteint : 102 grands électeurs sont présents ou représentés pour 124 Grands Électeurs inscrits.

3 - Demande à l'Assemblée générale de réunir l'assemblée générale extraordinaire pour revoter les statuts initialement adoptés le 24 mai 2015

Vote			
Pour : 101	Contre : 3	Blanc : 0	

L'assemblée générale est d'accord pour réunir une assemblée générale extraordinaire.

Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire

4 - Vote des statuts

Vote			
Pour : 94	Contre : 6	Blanc : 0	

Les statuts sont adoptés.

Gaël KANEKO annonce la clôture de l'assemblée générale extraordinaire.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2016

Vote			
Pour : 91	Contre : 4	Blanc : 4	

2. Rapport moral de l'année 2016 (Annexe 1 - <http://ffspeleo.fr/zaa22>)

Vanessa BUSTO reprend le rapport moral point par point.

Au cours de sa présentation, elle annonce l'élection de Michel ISNARD au poste de délégué FSE et s'en félicite.

Gaël KANEKO intervient sur les partenariats qui ont été mis en avant par la secrétaire générale. Il rappelle que la FFS a signé des conventions de partenariats et que cela est très important. Les partenaires fournissent du matériel aux fédérés, ce sont des partenaires privilégiés de la FFS : les fédérés doivent savoir que PETZL prête du matériel, par exemple. Mais cela implique un échange : nous devons signaler ces partenariats sur tous les événements organisés par la FFS. De la même manière, lorsqu'un appel d'offre est lancé, il faut consulter Expé. Il est convenu avec Expé, qu'ils s'aligneraient sur l'offre la plus basse.

Gaël KANEKO invite les membres de l'assemblée générale à contacter le secrétariat fédéral pour toutes questions au sujet de ces partenariats.

Vincent BIOT intervient sur les missions de l'ANECAT : L'ANECAT, c'est 65 grottes sur la centaine de grottes aménagées. Nous souhaitons travailler ensemble, nous allons donc relancer et redynamiser ce partenariat et identifier des projets communs sur lesquels travailler.



Benjamin WEBER ainsi que les grands électeurs de la région Occitanie sont étonnés de la conception de ce rapport moral. Le rapport moral est un élément politique dans lequel le bureau explique ce qu'il veut faire.

Vanessa BUSTO explique que ce rapport moral est le bilan de l'année 2016. C'est le rapport d'orientation qui donnera l'orientation sur les prochaines années.

Gaël KANEKO relève la particularité de ce rapport moral 2016, c'est une année de transition. Il n'était pas évident de faire le rapport moral dans une année de transition.

Vanessa BUSTO demande s'il y a des questions pour les présidents de commission ou responsables des pôles.

Hervé TAINTON demande s'il y a un représentant du SNPSC dans l'assemblée. Yanis RUNG (Président SNPSC) est absent mais Pierre-Bernard LAUSSAC est-il présent ? (Directeur technique SNPSC) Ni l'un ni l'autre ne sont présents dans l'assemblée.

Philippe BRUNET a une question relative au renouvellement de délégation et souhaite que cela figure dans le rapport d'orientation : l'interprétation du ministère des sports serait que la plongée souterraine ne serait pas dans la délégation de la FFS mais plutôt dans la Fédération des sports sous-marins. Il souhaiterait que la FFS réaffirme que la plongée souterraine fait totalement partie inhérente à la spéléologie. Il souhaiterait que l'assemblée générale se positionne sur ce sujet, il faut clarifier cela sur l'année 2017-2018.

La réponse de Gaël KANEKO est que la FFS va se rapprocher du ministère pour éclaircir ce point et militer pour que la plongée souterraine reste dans la Fédération française de spéléologie. Nous avons une réunion avec la FFESM à ce sujet.

Philippe BRUNET souhaite déposer une motion pour que l'on puisse avoir, pour l'avenir, une motion votée sur ce point et sur la mission de la commission technique, pour aller vers une consolidation et un argumentaire.

Gaël KANEKO demande si la motion a été proposée au conseil d'administration avant l'assemblée générale. La réponse est négative. De ce fait, la motion ne peut pas être soumise au vote mais le président de la FFS assure que le bureau prend en compte la remarque de Philippe BRUNET.

Benjamin WEBER déplore que les rapports de commission soient dans le Descendeur seulement depuis vendredi : « nous n'avons pas eu le temps d'en prendre connaissance ». Le président répond qu'effectivement il y a du retard dans les relectures et il s'en excuse. Il espère que la majorité des grands électeurs aura lu les comptes rendus.

Vanessa BUSTO rappelle que les grands électeurs peuvent poser des questions aux présidents de commissions.

Hervé TAINTON demande si la plongée souterraine présente la même problématique que le canyon.

Marie-Hélène REY précise que la plongée souterraine ne fait pas l'objet d'une délégation clairement écrite par le ministère.

Le ministère, dans ses réponses juridiques, dit que la plongée souterraine fait partie de l'ensemble de la plongée subaquatique en scaphandre et que la délégation est attribuée à la fédération de sports sous-marins et non pas « fait partie de la spéléologie ». Michel RIBERA a transmis à la DTN, un document dans lequel il est indiqué que la plongée souterraine est partagée par les deux fédérations. Nous devons faire un travail de fond pour faire remonter cet item.

S'il y a un accident, que cela concerne un de nos fédérés et qu'il s'avère que ce sont si les normes techniques de la fédération de plongée sous-marine qu'il faut appliquer, il faut éclaircir ces points.



Philippe BRUNET demande si on peut connaître les raisons politiques de la non obtention de la délégation canyon.

Le président fait un bref historique. En juin, le dossier de demande de délégation a été construit par la commission canyon.

Pour des raisons politiques de dernière minute, indépendantes de la qualité du dossier déposé et de la conformité de la demande, la délégation ne nous a pas été attribuée.

Un grand électeur souhaite savoir s'il y a un représentant de la commission « jeunes ». Il est rappelé qu'il n'y a pas de commission « jeunes » à la Fédération, il y a des commissions au niveau local et il y a un pôle développement au niveau fédéral.

Autre question posée sur le camp jeunes Vercors qui a été limité aux plus de 18 ans (18-26) : quelles sont les raisons de ces limitations ?

Marie-Hélène REY répond que les raisons sont règlementaires. Pour les 18-26 ans, il n'y a pas de contrainte. Dès qu'il s'agit d'accueil de mineurs, il y a des contraintes. Il n'est pas impossible d'accueillir des mineurs, nous pouvons en discuter et voir comment nous pouvons augmenter la tranche d'âge lors de ces événements. Yves CONTET ajoute qu'en 2017, l'accueil des mineurs pourrait se faire sous la responsabilité d'un adulte. Gaël KANEKO précise que le but pour l'avenir est de fédérer des actions pas seulement pour les 18-26 ans. Il faudrait qu'il y ait autre chose que les EDSC pour les moins de 18 ans. Nous allons mettre cela en place.

Jean-Pierre HOLVOET tient à remercier tous les CDS et les CSR qui ont fait l'effort de revoir leurs statuts ainsi que les membres de la commission statuts pour le travail effectué. Certains ne font pas cet effort, il faut mettre les statuts en conformité avant fin décembre 2017. Si cela n'est pas fait, il pourrait y avoir des conséquences au niveau des subventions du CNDS.

Deuxième point important, les CDS et CSR ont obligation de transmettre leur procès-verbal d'assemblée générale à la Fédération.

Yves CONTET remercie la commission statuts du travail effectué. Il souhaite revenir sur les actions jeunes. Il y a une proposition de faite pour les activités des jeunes et des choses ont été faites.

Eric SANSON interroge la commission médicale sur sa position quant au certificat médical obligatoire : Est-ce un choix de la commission seule, d'imposer le certificat médical pour tous et pas seulement aux nouveaux arrivants.

Gaël KANEKO rappelle que c'est une obligation légale, nous étions dans l'illégalité depuis plusieurs années. Il ne faut pas oublier que le certificat n'a pas été imposé qu'à la FFS, il a été imposé à la FFCAM à la FFEISSM. Nous avons travaillé avec le ministère pour que celui-ci soit le moins impactant pour la Fédération.

Marie-Hélène REY explique que la spéléologie est classée, par le ministère, discipline en environnement spécifique. Toutes les disciplines classées ont fait l'objet d'une étude dans les réseaux des médecins du sport pour savoir si la spéléologie serait placée dans les disciplines à contrainte particulière ou pas. A ce sujet, il y a un fort argumentaire pour que la spéléologie ne fasse pas partie des sports à haut risque médical mais le ministère en a décidé autrement.

Jean-Noël DUBOIS ajoute que le certificat est tombé comme un couperet en juillet 2016. La position de la commission médicale est que le certificat médical est aussi l'opportunité de faire le point sur la santé des fédérés. Ce n'est pas pour imposer. Les certificats que nous avons mis en place sont des certificats très explicatifs, de non contre-indication et non pas d'aptitude.

Gaël KANEKO reprend : la question posée par Eric SANSON est : est-ce que la commission médicale doit suivre le vote de l'assemblée générale ou suivre ses propres avis ? Toute commission doit suivre la Fédération, toute commission est experte dans son domaine et doit protéger la Fédération. En l'occurrence, sur le certificat médical, la commission médicale a bien été dans le sens de l'assemblée générale.



Il n'y a plus de question, le vote pour l'approbation du rapport moral est lancé.

Vote			
Pour : 68	Contre : 11	Blanc : 23	

3. Rapport financier (Annexe 2 - <http://ffspeleo.fr/zaa23>)

Rapport du trésorier

José PREVOT annonce que cette année, la présentation des comptes a été modifiée, nous avons repensé les comptes dans leurs grandes lignes générales.

Jean-Luc CAMERET regrette de ne pas avoir le détail des pourcentages.

Gaël KANEKO répond que ce sont des schémas synthétiques, les chiffres sont dans le Descendeur. Nous nous sommes dits que cette année nous allions faire différemment. C'est une nouvelle manière de faire. Si vous le souhaitez, l'année prochaine nous mettrons les chiffres en face des pourcentages.

Un autre grand électeur regrette que la présentation des comptes ne soit pas précise. Il est difficile de voter le budget dans l'état. Il pense que s'agissant d'une assemblée générale nationale, nous devons voter un compte précis.

José PREVOT prend en compte les remarques et confirme que l'an prochain le détail sera indiqué.

Commission financière (Annexe 3 - <http://ffspeleo.fr/zaa24>)

Henri VAUMORON présente son rapport et demande s'il y a des questions.

Yves CONTET pense que l'on peut améliorer, en termes de présentation, les comptes de la Fédération pour les grands électeurs. Il faudrait avoir un langage moins comptable et, en complément, avoir une analyse assez claire pour l'ensemble des commissions.

José PREVOT réaffirme que l'an prochain, la présentation des comptes sera faite dans un style plus conventionnel.

La commission financière présentera son rapport avec des éléments plus simples, sous forme de graphiques. Les statistiques seront disponibles plus tard dans le Descendeur final.

Rapport du commissaire aux comptes (Annexe 4 - <http://ffspeleo.fr/zaa25>)

José PREVOT lit le rapport et le rapport spécial du commissaire aux comptes, celui-ci ne pouvant pas être présent à l'assemblée générale.

Après la lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées, José PREVOT explique que le but est de lever tout soupçon de collusion entre personnes faisant partie de la Fédération. L'expert-comptable a fait remonter cela et le commissaire aux comptes nous a conseillé d'établir des conventions pour qu'il n'y ait pas de problèmes.

Gaël KANEKO ajoute qu'une convention a été passée en 2016 mais elle ne légitime pas tout. A un moment donné, il faut avoir la preuve, au besoin, que les personnes qui vendent du matériel à la Fédération Française de Spéléologie pratiquent des tarifs raisonnables, en l'occurrence, nous savons qu'ils sont en dessous. Il va falloir lancer des appels d'offre.

Jacques ROMESTAN attire l'attention de l'assemblée générale sur la nécessité de valider les conventions règlementées. Il précise que la loi impose aux dirigeants des fédérations de signaler au commissaire aux comptes les conventions signées entre la FFS et ses dirigeants, dans un souci de



transparence. Celui-ci doit mentionner les conventions signées dans son rapport spécial. Il faut également que les appels d'offre, au-dessus d'un certain montant, soient gérés par le trésorier fédéral et non pas par le trésorier de la commission avec qui la convention est envisagée. Il ne faut pas voter la totalité du rapport du commissaire aux comptes mais voter l'accord de l'assemblée générale pour les conventions règlementées.

Le président de la FFS confirme qu'à partir de cette année, les appels d'offre seront lancés. Pour 2016, nous avons fait ces conventions pour clarifier les choses. Le but est de faire ces corrections-là. Nous devons respecter les règles.

Vérificateurs aux comptes (Annexe 5 - <http://ffspeleo.fr/zaa26>)

Patrick PELOUX et Pascal LAMIDEY présentent leur rapport.

José PREVOT demande s'il y a des questions. Plus de questions, le vote pour l'approbation des comptes est lancé.

Vote pour l'approbation des comptes 2016

Vote		
Pour : 81	Contre : 7	Blanc : 14

Jean-Pierre HOLVOET confirme qu'il faut un vote spécifique pour les conventions règlementées.

Après échanges des membres de l'assemblée générale sur les termes du vote, le libellé du vote est décidé comme suit :

Vote pour l'approbation des deux conventions règlementées signalées par le commissaire aux comptes

Vote		
Pour : 78	Contre : 3	Blanc : 9

Vote pour l'affectation du résultat de 4 041.70 de recettes dans le report à nouveau (report des bénéfices vers l'exercice comptable suivant)

Vote		
Pour : 92	Contre : 1	Blanc : 9

4. Projet fédéral (Annexe 6 - <http://ffspeleo.fr/zaa27>)

Gaël KANEKO et Vincent BIOT reprennent les points forts du projet fédéral et du plan d'actions.

Yves CONTEY demande si l'on vote le projet fédéral et le plan d'actions en deux votes séparés. Il ajoute que plusieurs remarques fondées ont été faites lors de la réunion des présidents de régions qui a eu lieu hier sur le plan d'actions et notamment des actions importantes qui ont été oubliées comme la protection des milieux de pratique et leurs accès. Concernant les jeunes, on ne liste que les EDSC, il y a certainement d'autres actions « jeunes » qui se font. Il manque également certaines actions internationales, l'organisation du congrès UIS 2021. On a constaté également qu'il n'y a pas d'échéances. Hier, en conclusion de ce débat,, le conseil d'administration a acté le fait que ce qui est important, est que le projet fédéral doit être décliné à des actions locales et que les structures fédérales doivent se l'approprier.



Le Président confirme que toutes les remarques qui sont faites seront prises en compte dans le projet fédéral et que l'assemblée générale vote le projet fédéral. Le plan d'actions est évolutif, il ne sera pas soumis au vote.

Benjamin WEBER revient sur la philosophie du projet fédéral. Il est uniquement tourné vers l'extérieur. Il regrette que l'on ne trouve pas l'idée de se fédérer, vivre ensemble, se former, etc. Le projet ne met pas non plus en avant la protection de l'environnement puisqu'elle met sur le même plan protection de l'environnement et protection de l'accès aux sites. Ce sont deux choses différentes. Il souhaite un affichage plus clair dans le projet fédéral.

Réponse de Gaël KANEKO : Il y a un axe bénévolat, chaque action est tournée vers les fédérés, il n'y a pas que l'extérieur.

Sidonie CHEVRIER souhaite revenir sur les intitulés concernant la commission environnement. Les formations pour la pratique respectueuse de l'environnement ne figurent pas dans le plan d'actions.

Vincent BIOT précise que ce plan d'actions n'est pas exhaustif. C'est un ensemble d'actions qui ont été identifiées. C'est un travail partagé, chacun devra l'adapter à son territoire. Il sera mis en place sur plusieurs années.

Benjamin WEBER souhaite que les remarques soient prises en compte avant le vote.

Vincent BIOT valide : elles seront notées dans le procès-verbal.

Benjamin WEBER propose que l'on intègre les remarques faites dans le projet fédéral et quelle soient soumises au vote ultérieurement par vote électronique.

Vincent BIOT propose que les remarques soient intégrées et votées dès à présent.

Les remarques sont confirmées :

- Sur le projet fédéral : le projet fédéral de la FFS pour cette olympiade 2017-2021 sera axé autour de deux objectifs de développement qui ont pour priorité de fédérer tous les pratiquants et de faire connaître et reconnaître leur pratique.
- Sur le plan d'actions : Protéger les milieux de pratiques et assurer l'accès au site, il faut que les deux lignes soit dissociées.

Compte tenu de ces deux modifications, le vote du projet fédéral est lancé.

Vote Pour : 96 Contre : 5 Blanc : 4

Le projet fédéral est approuvé.

Reprise des débats à 14 heures

5. Rapport de la DTN (Annexe 7 - <http://ffspeleo.fr/zaa28>)

Marie-Hélène REY se présente et développe les enjeux fixés par la DTN pour la nouvelle olympiade.

Test du quorum Présent : 104

6. Budget prévisionnel 2017 (Annexe 8 - <http://ffspeleo.fr/zaa29>)

José PREVOT présente le budget prévisionnel.

Deux questions sont posées par Philippe BRUNET. La première concerne la participation au congrès de l'UIS en Australie, la deuxième le budget prévisionnel des commissions.

A ce sujet, José PREVOT certifie qu'il a accepté toutes les demandes des commissions qui lui ont soumis leur budget, qu'il n'a fait aucune soustraction, pour éviter d'enlever de l'action, dans chaque commission, dans chaque pôle.

L'avis de la commission financière est demandé. Il n'y a pas d'avis de la commission faute d'avoir reçu les documents assez tôt de la part du commissaire aux comptes. L'année prochaine ce sera différent. Henri VAUMORON et Bernard LIPS travailleront dès le départ avec le trésorier.

Vote du budget prévisionnel

Vote		
Pour : 79	Contre : 15	Blanc : 11

7. Proposition d'évolution des tarifs fédéraux

Intervention de José PREVOT

Sur les derniers rendez-vous avec le ministère, l'enveloppe de la convention d'objectifs a été figée. L'année prochaine, il y a un risque de baisse, il faut donc anticiper.

Nous proposons une augmentation d'1 euro sur tous les tarifs sauf la licence dirigeant-accompagnateur qui passe de 59 € à 47 €.

Si l'assemblée générale vote l'évolution des tarifs, le tarif de la licence dirigeant-accompagnateur sera mis en vigueur immédiatement.

Gaël KANEKO : Il faut être conscient que nous cherchons à adapter au mieux l'offre aux fédérés mais aussi à la fédération.

Benjamin WEBER remercie le président de la FFS qui explique que l'augmentation des licences servira à mettre en place un certain nombre de projets mais il souhaite connaître ces projets. Il souhaite savoir quelle somme cette augmentation représente au total. Il n'est pas convaincu du bien-fondé de cette augmentation sachant que la FFS fait un bénéfice.

Le président répond que cela représente environ 7 000 €. Si nous parvenons à licencier les adhérents non licenciés cela augmenterait ce chiffre. Parmi les actions, nous avons voulu appuyer la communication interne, notamment le site fédéral. Nous souhaitons également être plus efficace sur les actions envers les jeunes et optimiser les actions mises en place.

Christophe PREVOT demande des précisions sur la licence handisport : qu'apporte-t-elle ? De quoi protège-t-elle par rapport à une licence normale ?

José PREVOT répond que les personnes qui pratiquent le « handisport » sont souvent fédérées dans plusieurs fédérations. Elles subissent le coût d'une licence, plus le coût d'une assurance, etc. Nous avons fait un choix très politique, celui de ne pas mettre un prix de licence mais simplement le coût de la RC qui est de 12 €. » C'est une licence pleine et entière de membre de club » : demande Christophe PREVOT. José PREVOT répond par l'affirmative. Marie-Hélène REY ajoute que sauf erreur de sa part, la licence « handisport » suffit à elle-même pour pratiquer la spéléologie. Il n'est pas nécessaire pour



ces personnes d'adhérer, en plus, à la FFHS. Une convention devait être signée en ce sens, ce n'est pas fait, mais cela ne remet pas en cause le travail que nous avons réalisé avec eux. Il leur faut un certificat médical.

Josiane LIPS revient sur la licence dirigeant-accompagnateur et demande s'il ne serait pas possible que ceux qui prennent cette licence et qui de temps en temps souhaitent aller sous terre, puissent prendre l'assurance 1 jour ? Puisqu'on peut emmener une personne sous terre, 1 jour, sans certificat médical, pourquoi ne pas leur en faire bénéficier ?

Dominique LASSERRE prend la parole : depuis 2009, une solution a été trouvée pour permettre aux anciens fédérés de pratiquer occasionnellement. Il invite les membres de l'assemblée générale à consulter la rubrique spécifique à ce sujet sur le site de la Délégation Assurance. Cette solution permet en effet de pratiquer occasionnellement et sous réserve de certaines conditions sans avoir à remettre de certificat médical.

Yves CONTET revient sur la rencontre avec le Club Alpin Français et demande s'il ne pourrait pas y avoir une licence dans l'esprit de la licence « handisport » pour les personnes qui sont licenciées dans les deux fédérations (CAF et FFS). Le président de la FFS répond qu'il y a une réflexion sur la double licence FFCAM/FFS, il faudrait qu'il y ait une convention dans l'esprit de la licence « handisport ».

Dominique LASSERRE répond à un grand électeur sur la possibilité de couvrir en responsabilité civile des activités liées à la dépollution : le licencié peut parfaitement réaliser des opérations de dépollution. Une exclusion concerne la remontée d'explosifs pratiquée à une certaine époque. La portée du contrat initiation a par ailleurs évolué : on assurait des personnes participant à ces opérations de dépollution à l'aide de l'assurance initiation ce qui n'était pas adapté. La dépollution fait désormais partie des exclusions de l'assurance initiation.

Vote de l'augmentation des tarifs fédéraux

Vote		
Pour : 78	Contre : 18	Blanc : 7

8. Vote du règlement disciplinaire

Jean-Pierre HOLVOET intervient sur ce point : le règlement disciplinaire est imposé à la FFS par le ministère et n'est pas négociable. Nous l'avons complété avec nos spécificités. Nous avons introduit, avec l'autorisation du ministère, une procédure de demande de saisine du conseil de discipline. Certaines demandes de saisine nous ont été faites sans arguments, sans éléments. Cela posait des problèmes à l'instructeur et aux instances chargées de prendre des décisions de sanction ou non en fonction des éléments transmis.

Ce règlement a très peu varié par rapport au précédent, le ministère a modifié les dates, les délais sont raccourcis par rapport à ce qui se faisait avant. Nous n'avons aucun moyen de modifier ces délais-là. Nous vous proposons de voter le nouveau règlement disciplinaire.

Vote		
Pour : 74	Contre : 7	Blanc : 17



9. Création du CDS de l'Aisne

Il s'agit d'une demande des licenciés de l'Aisne qui ne peuvent pas bénéficier de certaines aides du département faute de CDS. Ils demandent la possibilité de créer un CDS.
Christophe PREVOT rappelle qu'il y a plusieurs CDS qui n'ont qu'un seul club.

Vote Pour : 104 Contre : 0 Blanc : 1

10. Élection des vérificateurs aux comptes

Candidature de Patrick PELOUX

Vote Pour : 106 Contre : 0 Blanc : 0

Patrick PELOUX est élu.

Candidature de Pascal LAMIDEY

Vote Pour : 105 Contre : 1 Blanc : 0

Pascal LAMIDEY est élu.

11. Achat de la grotte des Maquisards

Paul RABELLE, président du CSR Normandie, explique le contexte. Les carrières ayant été décrétées dangereuses par arrêté municipal ont été interdites d'accès. La FFS a réussi à faire modifier l'arrêté, les spéléos peuvent continuer à explorer la carrière du pylône qui appartient à la Fédération.
Nous souhaitons acheter la carrière des Maquisards, les deux carrières communiquent, le prix a été négocié à 19500 € hors frais de notaire.

Notre région n'a pas les moyens d'acheter ce terrain. La proposition faite par la FFS est qu'elle avançait l'argent au CSR. Le CSR s'engage à rembourser et à lancer une souscription nationale afin que le remboursement se fasse rapidement.

Gaël KANEKO : il s'agit d'un terrain de jeu important pour la région. Le conseil d'administration a décidé que la Fédération avancerait ces frais et que la région les rembourserait. La carrière sera la propriété de la Fédération.

Raymond LEGARCON a proposé lors du conseil d'administration que l'on mette en place une souscription. Cela permettra au CSR de ne pas subir cette dépense et à la Fédération d'être propriétaire.

La souscription sera stoppée dès que le montant sera atteint. Si la souscription n'atteint pas les sommes attendues, le CSR remboursera la différence au fur et à mesure à la FFS. La Fédération sera propriétaire et le CSR en aura l'usufruit.

A la question de Pierre MOURIAUX sur la dangerosité des carrières, Gaël KANEKO répond que l'achat des Maquisards permettra d'accéder à la totalité des cavités et de ne plus utiliser les zones dangereuses des grandes carrières. Les deux carrières communiquent.

Vincent BIOT conclut les débats et valide l'intitulé du vote : les grands électeurs doivent voter pour l'achat de la carrière par la FFS.



Vote pour l'achat de la carrière des Maquisards par la Fédération pour le CSR Normandie

Vote		
Pour : 96	Contre : 4	Blanc : 0

12. Plan de féminisation (Annexe 9 - <http://ffspeleo.fr/zaa30>)

Présentation Delphine CHAPON

Présentation de l'historique de la féminisation (plan 2014) et lien avec les données de 2016

Propositions du groupe de travail de l'orientation pour l'année à venir :

- . Créer un label speléo/canyonOféminin, décerné pour des stages et des clubs avec des critères à fixer (25 à 30% de féminines, au moins une cadre féminine).

Le label décerné au cours de l'année pourrait inciter les féminines à s'inscrire.

Un trophée sera décerné lors de la prochaine assemblée générale au club ayant le plus de label.

- . Communiquer davantage sur les actions et activités de femmes en speléo, canyon et plongée souterraine, dans les médias internes au milieu speléo (site internet, Spelunca, Facebook, etc.) et aussi dans des magazines extérieurs comme Rose pour les femmes ayant eu des cancers du sein
- . Créer une fiche réglementaire d'aide à la mise en place de système de garde des enfants lors des manifestations nationales ou locales.
- . Mettre en place une journée de test de matériel O féminin : prêt de matériel par les fournisseurs et mise en situation du matériel à différents niveaux de pratique dans les trois disciplines, retour auprès des fournisseurs et article dans Spelunca
- . Rédaction d'un article sur le matériel speléo O féminin en cours d'élaboration pour Spelunca de septembre (à voir pour les autres disciplines)
- . Créer une fiche santé spelé O féminin (à voir pour les autres disciplines)
- . Maintenir les élections en binômes mixtes

13. Présentation du nouveau site FFS (Annexe 10 - <http://ffspeleo.fr/zaa31>)

Michel RIBERA, président de la commission communication, présente le projet de site FFS.

L'objectif est de changer le portail fédéral, trouver l'information rapidement. L'arborescence du site sera complètement revue.

La technologie utilisée sera wordpress. Cela permet de créer un site très rapidement. C'est une solution qui est utilisée dans 63 % des sites dans le monde. Toute personne capable d'utiliser word peut utiliser wordpress. L'accès aux clubs sera facilité. Le référencement est naturel. Le portail fédéral sera livré fin novembre avec le site de l'EFPS et l'EFC.

Question d'un grand électeur : Pour les outils liés à Google, serait-il possible d'utiliser un système plus éthique et moins intrusif ?

Michel RIBERA rappelle que rien n'est stocké chez Google avec cette formule. La seule chose qu'utilise Google ce sont les outils statistiques.

Judicaël ARNAUD pense qu'il manque un espace documentation.

Michel RIBERA rappelle que chaque commission aura une liseuse de documents : « Si vous souhaitez lire un info EFS, vous cliquez dessus et vous pourrez le lire. Toutes les commissions ont besoin de cet outil. Chaque commission a son cahier des charges. Chaque commission a son « word press », certaines commissions sont déjà autonomes mais nous restons à la disposition des clubs et autres structures qui auront besoin d'aide



Pour les déclinaisons des comités régionaux et autres structures, chacune aura son site géré par word press. Wordpress est gratuit, la FFS a acheté le thème, elle devra peut-être prendre un abonnement pour avoir une multitude d'utilisations. L'hébergement est payant, Le coût pour un club serait de moins de 150 €. Pour les clubs, CDS et CSR, un hébergement avec la FFS devrait être possible. Il faut voir cela avec l'informaticien de la FFS. Vous aurez un outil clé en main qui sera seulement à « remplir ».

Les membres de la commission communication travaillent sur le portail fédéral. Ils seront plus disponibles pour aider les clubs et les autres structures. Pour ceux qui ont déjà un site et souhaitent le garder, cela sera possible. Il n'y a rien d'obligatoire.

Pour prévenir des piratages, des sauvegardes sont prévues, c'est déjà le cas actuellement.

14. Point information CIMS et IFREEMIS

CIMS (Annexe 11 - <http://ffspeleo.fr/zaa32>)

Vincent BIOT rappelle l'historique de l'évolution de ce projet.

Dernier contact avec la commune de Saint-Remèze : la commune nous a fait part de son intérêt pour ce projet de musée. Aujourd'hui, nous ne parvenons pas à joindre la municipalité.

La mission d'ATEMIA a été soldée, actuellement plus personne ne travaille sur le projet, si ce n'est la Fédération. Les budgets votés l'an dernier n'ont pas été dépensés.

En septembre, la FFS reviendra vers la communauté de communes pour savoir s'il y a toujours une porte ouverte sur la possibilité d'installation du Musée dans le collège de Vallon Pont d'Arc.

IFREEMIS

Cette structure n'a toujours pas pris forme, elle est pilotée par le SMERG. Vincent BIOT, Marie-Hélène REY et Gaël KANEKO ont rencontré Christophe VIGNE, le chef de projet de la structure, avec également Didier CAILHOL. L'idée est d'avoir une plateforme collaborative autour des milieux souterrains. Aujourd'hui, ils font le tour des différents partenaires. Lors de notre entretien, nous leur avons clairement indiqué que la FFS ne souhaite pas être partenaire. Soit nous sommes partie prenante soit nous n'y serons pas.

Nous continuons à avancer avec nos forces vives, nous ne sommes pas en attente. Nous verrons si IFREEMIS se tourne vers nous.

15. Point Structure Artificielle de Spéléologie

Jose MULOT travaille depuis trois ans sur le projet. La commune d'Autrans-Méaudre est financeur du projet. Il s'agit de la première structure artificielle de spéléologie en France qui se développe. Une rencontre avec les élus aura lieu le 23 juin. La FFS doit être partie prenante et être présente à l'inauguration.

José MULOT a déjà été sollicité par d'autres régions.

Gaël KANEKO voit cela comme une belle opportunité pour la Fédération. C'est un bel outil pour un stage, plus nécessaire d'aller en cavité.

Marie-Hélène REY : il y aura une structure d'accueil autour (80 personnes pourront être accueillies), une convention va être signée avec la commune d'Autrans-Méaudre. La FFS, étant délégataire, a réalisé



tout le cahier des charges techniques. Marie-Hélène REY remercie José MULOT pour la réalisation d'un référentiel réglementaire. D'autres pays sollicitent l'organisation fédérale.

Information technique donnée par José MULOT : Il s'agit de la première structure artificielle de spéléologie qui repose sur le prototype de Vallon Pont d'Arc pour lequel il n'y avait pas eu de texte réglementaire.

Le ministère a demandé un texte réglementaire pour cette nouvelle structure. Pour ne pas nuire aux structures existantes, il a appelé cela les structures hybrides d'entraînement. La réglementation ne concernera que ces dernières.

Gaël KANEKO informe l'assemblée que la FFS n'a pas participé financièrement à la construction. Dans le partenariat que la FFS prépare avec la mairie, nous allons participer au fonctionnement, le but étant d'avoir un accès privilégié pour nos adhérents. Le conseil d'administration fédéral a voté un budget de 2000 euros par an sur quatre années, au maximum. En contrepartie, nous allons essayer d'obtenir des tarifs préférentiels, voire la gratuité d'accès.

Yves CONTEY ajoute que le CSR Auvergne Rhône-Alpes participe au soutien financier du projet de manière annuelle.

16 – Motion et questions diverses

Motion retenue par le conseil d'administration du 3 juin

Licence scolaire

Considérant que le développement de la pratique scolaire est un axe principal du plan d'action de la Fédération,

Et considérant que la pratique en milieu scolaire nécessite une prise de licence effective dès le mois de septembre,

Le CSR de la région Occitanie demande la création d'une licence « scolaire » valable du 1er septembre au 31 décembre de l'année suivante pour la première adhésion de tous les moins de 26 ans.

Benjamin WEBER présente la motion.

Le président pense qu'il est intéressant d'avoir des licences à partir de septembre et pas seulement pour les scolaires. Il faut voir avec l'assureur ce qu'il est possible de faire.

Vincent BIOT rappelle le sens de la motion que l'assemblée va voter et indique que la Fédération va travailler sur ce projet.

Dominique LASSERRE prend la parole sur les tarifs : il existe trois tarifs. Le tarif classique, lorsqu'on renouvelle sa licence pour le 1^{er} janvier de l'année à venir, le tarif pour ceux qui adhèrent en cours d'année au 1^{er} juin et le tarif pour ceux qui adhèrent à partir du 1^{er} octobre. Avancer la date de la licence d'un mois ne devrait poser aucun problème.

Après échanges sur le sujet, le vote est lancé.

Approbation de la motion consistant à travailler sur une licence adaptée aux scolaires et à décaler la possibilité de première prise de licence au 1er septembre.

Vote

Pour : 106

Contre : 0



Questions diverses

Question diverse sur l'affiliation du SCLQ

Suite à l'affiliation du club SCLQ à la FFS en 2017 et à l'acceptation de cette affiliation par le conseil d'administration sans consulter le médiateur nommé par la précédente présidente de la FFS (Fabrice ROZIER), le CSR de la région Occitanie demande que le conseil d'administration fédéral respecte l'accord signé entre toutes les parties et que les décisions soient prises en concertation avec le médiateur nommé.

Benjamin WEBER explique que cette question est posée afin que cela soit inscrit dans le procès-verbal de l'assemblée générale. En résumé : suite à des désaccords au sein du club, les membres de ce club ont décidé de se séparer. Ils n'ont pas réussi à dissoudre le club, il fallait 2/3 des voix pour valider la dissolution. Il a été convenu que le club allait continuer d'exister mais que personne ne s'affilierait à celui-ci et que tous les membres se fédéreraient dans un autre club.

Il se trouve qu'une des deux parties de ce club n'a pas respecté cet accord et s'est ré-affiliée à la FFS, cette année sous le nom du club qui devait rester sans membres. Le conseil d'administration a donné son accord pour la ré-affiliation n'ayant pas l'historique du dossier.

Gaël KANEKO cite la question posée au conseil d'administration qui a validé la ré-affiliation : compte tenu des textes reçus, est-ce que le conseil d'administration accepte l'affiliation du club ? Au vu des éléments mis à disposition, il n'y avait pas de raison de refuser. Le résultat de la médiation était un accord entre toutes les parties qui disait que personne ne s'affilierait au SCLQ. L'accord n'a pas été respecté. C'est là que le problème se pose.

La demande que fait le CSR Occitanie auprès du conseil d'administration de la FFS est qu'elle prenne connaissance de cet accord et qu'il agisse en conséquence : transférer l'affiliation de ce club sur leur ancien club et laisser le SCLQ vide de ses membres.

Philippe BRUNET (Président du conseil d'appel disciplinaire) intervient : le médiateur est mandaté par le conseil d'administration mais ce n'est pas lui qui décide. C'est le conseil d'administration qui prend les décisions. Il rappelle qu'il y a eu un conseil d'appel dans ce dossier et qu'une décision a été rendue qui s'impose par rapport à l'avis du médiateur.

Vincent BIOT reprend : le conseil d'administration va revenir sur cette décision. Le CSR Occitanie veut que cela soit noté dans le procès-verbal de l'assemblée générale de la FFS. Nous n'allons pas rentrer dans le détail, c'est une information. Il n'y a pas de vote.

Philippe BRUNET propose une motion qui n'a pas été soumise au conseil d'administration. Il souhaite que l'assemblée générale réaffirme que la plongée souterraine est une activité de la FFS.

Jean-Pierre HOLVOET entre dans le débat et précise que cela peut être soumis au vote. Cela semble important et permettra de dire dans l'argumentaire que notre assemblée générale a appuyé cette demande.

Le président confirme que cela a été pris en note dans le compte rendu. Il demande à Philippe BRUNET de préciser sa demande.

Réponse de Philippe BRUNET : La plongée souterraine est une composante indissociable de la spéléologie et l'assemblée générale demande au conseil d'administration ou la Direction technique nationale de réaliser un argumentaire pour l'appuyer.

Sur le fait que cette demande soit présentée comme une motion, Benjamin WEBER répond qu'il y a des modalités pour une motion. Ce n'est pas une motion, la procédure n'a pas été respectée.



Jean-Pierre HOLVOET trouve dommageable que cela ne soit pas voté, nous avons une question importante pour l'avenir de notre activité, Le vote en assemblée générale nous donnerait des arguments à faire valoir auprès du ministère.

Philippe BERTOCHIO, président de la commission plongée souterraine, répond à Jean-Marc GARCIA qui souhaite avoir l'avis de la commission.

Suite à la remarque d'Hervé TANTON sur le fait que la commission ne sait pas ce qu'il faut voter, Philippe BERTOCHIO répond : il s'agit de savoir si la FFS est délégataire ou co-délégataire de la plongée spéléo. Il suffit que la DTN instruisse le dossier et interroge le ministère. La commission a eu une réponse ce matin de la DTN. LE CSR Ile de France est libre de déposer une motion.

Vanessa BUSTO rappelle que les motions doivent être proposées au conseil d'administration qui décide de les présenter à l'assemblée Générale ou pas.

Vincent BIOT conclut : la demande est notée dans le procès-verbal du conseil d'administration. Cela figurera également dans le compte rendu de l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne vote pas sur cette question. La demande est actée. La motion n'ayant pas été présentée dans les délais, il n'y aura pas de vote proposé sauf si la commission le demande.

Jean SECHET, grand électeur de la région Bretagne Pays de Loire, interroge le bureau sur les assurances : une fédérée a eu un accident en Suisse. Elle a dû être secourue. Elle a dû payer les frais de secours Suisse après qu'une franchise de 5000 Francs suisses ait été prise en charge par le régime social de base suisse. Il souhaite savoir si c'est le cas dans tous les pays.

Gaël KANEKO ayant posé la question à Dominique LASSERRE, il peut faire une réponse : si nous ajoutons l'assistance à l'étranger (et en France !), cela ferait augmenter les assurances de tous les fédérés de 12 €.

Dominique LASSERRE complète la réponse en précisant que notre plafond d'assurance de 23 000 €, s'il est largement suffisant en France et dans un certain nombre de pays, il peut s'avérer insuffisant à l'étranger, notamment en Suisse. Pour ce pays, il est possible de souscrire une licence dans un club pour bénéficier d'une couverture adéquate ou d'adhérer à la REGA.

La gratuité des secours restant une spécificité française, il convient de se renseigner au préalable auprès des spéléos ou canyonneurs locaux pour savoir comment sont pris en charge ces frais lorsque vous vous rendez à l'étranger.

Une évolution du contrat sera proposée au conseil d'administration. Ce dossier est à l'étude avec notre assureur.

Plus de questions.

L'assemblée générale est close.

*Remise des médailles aux membres d'honneur
Raymond LEGARÇON, Michel LUQUET, Jean-Pierre VIARD*

*Remise récompense Prix Martel - De Joly à
Joël RODET représentant du CNECK pour
"Les Petites Dales, grotte fédérale et fédérative"*

